

# 10 PROPOSITIONS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS EUROPEENNES 2014

Paris, le 31 mars 2014

Madame, Monsieur,

Le CCFD-Terre Solidaire est la première ONG de développement française. Partout dans le monde, nous sommes aux côtés de ceux qui refusent l'injustice et la misère. Nous finançons tous les ans plus de 400 projets pensés et mis en œuvre par les populations locales. En France, notre réseau de 15000 bénévoles s'investit dans l'éducation au développement et la mobilisation citoyenne pour encourager les Français à être plus solidaires. Enfin, le CCFD-Terre Solidaire mène une action d'influence auprès des décideurs.

Fondés sur le respect et la promotion des droits humains partout dans le monde, nos objectifs visent à promouvoir un modèle de développement qui s'appuie sur les sociétés civiles au Sud et promeut la régulation publique.

Or aujourd'hui, de nombreuses politiques européennes, que ce soit en matière de développement, de commerce, d'énergie ou d'agriculture, ont un impact direct sur les pays du Sud. Et le Parlement européen a vu, depuis la signature du traité de Lisbonne en 2007, ses pouvoirs renforcés. L'Europe, forte de son influence sur le plan politique et économique se doit de montrer la voie en particulier en matière de respect et de promotion des droits humains. C'est pourquoi nous vous appelons aujourd'hui à vous engager en faveur de notre Pacte pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits.

.../...

La lutte contre l'évasion fiscale, l'encadrement des activités des multinationales et la régulation des marchés agricoles sont autant de leviers pour juguler les crises qui sévissent dans les pays du Sud comme en France. La refonte de la politique migratoire pour plus de justice et le choix d'une gouvernance globale et multilatérale des migrations, sont essentiels pour construire un monde de paix et de respect des droits.

**Aujourd'hui, vous êtes candidat-e aux élections européennes : à ce titre, nous vous proposons d'exprimer votre engagement en faveur de toutes ou certaines des propositions du CCFD-Terre Solidaire, et à les mettre en œuvre si vous êtes élu-e.**

Vous trouverez ci-joint un dossier composé de cinq fiches thématiques :

- Lutter contre l'opacité financière et l'évasion fiscale des entreprises multinationales,
- Rendre les multinationales européennes responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux dans les pays du Sud,
- Exiger l'exemplarité de l'Union européenne dans ses investissements portés au nom de la sécurité alimentaire,
- Rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits,
- Construire une gouvernance alternative des migrations, respectueuse des droits des migrants, et de nos dix propositions, le **Pacte pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains.**

Par ailleurs, nous vous proposons de signer notre **déclaration d'engagements**, que nous adressons à tous les candidat-e-s : outre votre adhésion à nos dix propositions, nous vous proposons de vous exprimer plus largement sur les enjeux de notre Pacte, et de mettre en avant votre vision et vos choix politiques. Vos réponses seront rendues publiques sur notre site Internet <http://ccfd-terresolidaire.org/europeennes2014> en amont des élections européennes.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour échanger ensemble et recueillir vos engagements, et dans tous les cas nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire signé et daté **avant le 10 mai 2014.**

Avec cette démarche citoyenne, le CCFD-Terre Solidaire entend contribuer au débat en tant qu'acteur de solidarité internationale dans la société civile européenne, et attend de nos futur-e-s député-e-s européens qu'ils/elles portent des engagements courageux à la hauteur des défis de demain.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations.



Bernard Pinaud  
Délégué Général du CCFD-Terre Solidaire

Contact

CCFD-Terre Solidaire local :





## PACTE POUR UNE EUROPE EXEMPLAIRE ET RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

**A** l'occasion des élections au Parlement européen, le CCFD-Terre Solidaire, à travers les membres de son réseau de bénévoles sur tout le territoire, interpelle les candidats français pour leur demander de s'engager, s'ils sont élus, à porter ses propositions pour un monde plus juste.

**Vous êtes aujourd'hui candidat-e au Parlement européen, et avez, à ce titre, un rôle clé à jouer dans la définition des politiques européennes à venir. C'est pourquoi vous trouverez dans ce dossier nos constats et nos dix propositions.**

On entend souvent que les décideurs politiques seraient désarmés face aux enjeux de la mondialisation économique qui impose ses propres règles et sa logique de concurrence à outrance. Les acteurs économiques comme les multinationales auraient aujourd'hui plus de pouvoir que les États, réduits à « s'adapter » pour espérer tirer leur épingle du jeu. Ainsi, le pouvoir politique ne serait plus que l'accompagnateur des réformes nécessaires pour rendre les pays plus « compétitifs » et attractifs pour les investisseurs. Mais dans cette course effrénée, il ne peut y avoir de vainqueur si les droits humains, les droits économiques, sociaux et culturels, la protection de l'environnement sont les victimes collatérales de la course à la croissance.

Le CCFD-Terre Solidaire pense en revanche que les élus ont plus que jamais un rôle fondamental à jouer pour faire avancer et promouvoir un développement plus juste, notamment en proposant et en fixant les règles.

.../...

**En 2009, le CCFD-Terre Solidaire avait interpellé les candidats au Parlement européen sur deux axes, à travers les campagnes :**

- **HOLD-UP : pour que l'Europe régule ses multinationales**, menée conjointement avec Oxfam France. Trente-cinq députés français élus au Parlement européen, de différentes familles politiques, avaient signé une Déclaration d'engagement pour promouvoir quelques propositions-clés de la campagne : la responsabilité des sociétés mères vis-à-vis de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, l'obligation d'un reporting extra-financier exhaustif, la transparence des multinationales sur leurs activités et les impôts payés pays par pays, la création d'un registre européen des entités juridiques créées. **Les efforts de plusieurs de ces députés pour porter activement ces engagements ont donné des fruits** : les institutions européennes ont adopté un certain nombre de mesures(1). Dans le même temps, certains pays européens (dont la France), et les Etats Unis, ont engagé des processus et parfois adopté des mesures au niveau national. Cependant beaucoup reste à faire : c'est pourquoi le CCFD-Terre Solidaire a lancé à l'automne 2013, sa campagne « **Investissements Hors-Jeu** » exigeant le renforcement de l'encadrement des entreprises multinationales, en particulier dans les pays du Sud (2).

- « **Non à l'Europe de la Honte !** », organisée dans le cadre de la mobilisation «Des ponts, pas des murs», qui avait réuni en mai 2009 plusieurs centaines d'organisations françaises et européennes. Cette campagne appelait déjà les Etats membres de l'Union européenne à ratifier la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

L'Europe est souvent jugée comme déconnectée des enjeux de nos vies quotidiennes, c'est pourtant au niveau européen que se dessinent bon nombre des politiques qui lient les 28 membres. Or, en vertu du traité de Lisbonne signé en 2007, le Parlement européen doit désormais donner son feu vert pour l'entrée en vigueur d'accords d'association et de libre-échange avec des pays ou des régions en dehors de l'Union européenne (3). **Ainsi, les eurodéputés devront veiller au respect des objectifs de la politique étrangère européenne globale** (promotion de l'Etat de droit, des droits humains et du développement durable).

L'Europe, forte de son influence sur le plan économique et politique, doit montrer la voie : c'est particulièrement vrai quand on parle **de respect et de promotion des droits humains**. L'Europe doit montrer l'exemple, notamment en matière de **lutte contre l'évasion fiscale, d'encadrement des investissements des multinationales dans les pays du Sud, de respect des droits des migrants**. C'est en élaborant au niveau européen des règles strictes que l'on pourra enrayer le dumping social ou environnemental dont profitent certaines multinationales (détruisant des emplois ici et ne permettant pas dans les pays du Sud l'émergence d'un développement équilibré et durable) et lutter contre l'opacité financière et l'évasion fiscale (les 50 plus grosses entreprises européennes ont près de 6000 filiales dans les paradis fiscaux). C'est aussi au niveau européen que doit être promue une nouvelle approche des migrations. **Les Etats européens doivent aujourd'hui accepter le fait que la question des migrations se traite à un niveau de moins en moins national et de plus en plus régional et international, et promouvoir une politique respectueuse des droits des migrants fondée sur la construction d'une gouvernance mondiale et alternative des migrations et sur la ratification de la Convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles**. Et enfin, il est indispensable que la politique de développement de l'Union européenne soit exemplaire, et réellement au service des besoins des populations (lutte contre la faim, promotion des droits, etc.).

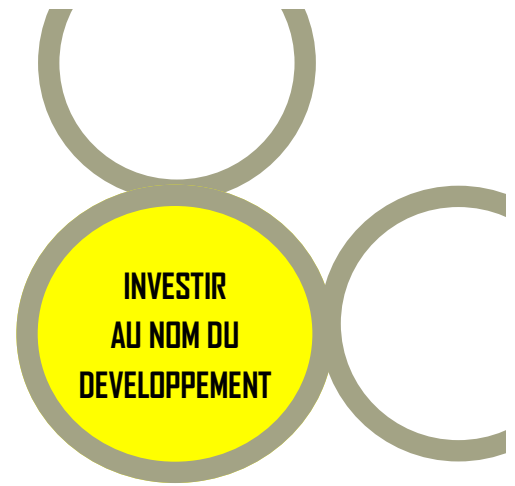
**Nous vous appelons donc, en tant que candidat-e-s au Parlement européen et futur-e-s élu-e-s, à vous engager sur les propositions concrètes que nous proposons. En tant que citoyens européens, engagés pour la solidarité internationale, nous comptons sur vous !**

1- Voir les encadrés par sujet dans les fiches thématiques du dossier

2- <http://ccfd-terresolidaire.org/mob/agir/campagnes/investissements-hors/>

3- <http://www.elections2014.eu/fr/press-kit/content/20131112PKH24420/html/Affaires-%C3%A9trang%C3%A8res-et-commerce-international>

# Lutter contre l'opacité financière et l'évasion fiscale des entreprises multinationales



**M**algré la crise, l'industrie de la fraude et de l'évasion fiscales continue de prospérer. Son chiffre d'affaires, en hausse constante, est proportionnel aux sommes détournées des budgets des Etats européens mais aussi des pays en développement.

Annuellement le manque à gagner en recettes fiscales se compte en dizaines de milliards, en France, et en centaines de milliards au niveau européen. Dans les pays en développement, les dernières estimations de décembre 2013 faisaient état de 950 milliards de dollars de flux financiers illicites sortants annuels, soit 13.7% de plus qu'en 2010 selon Global Financial Integrity (GFI). En pourcentage du PIB, l'Afrique sub-saharienne est la première victime avec une perte de 5.7% en moyenne annuelle.

**Les entreprises multinationales sont les premières utilisatrices des paradis fiscaux.** Accompagnées par des intermédiaires -sociétés de services financiers, avocats d'affaires, fiscalistes, et cabinets d'audit et de conseils- elles sont à la pointe de l'innovation en matière de contournement de l'impôt

## Quelques chiffres clés

Les **50 premières entreprises européennes** disposent en moyenne de **117 filiales chacune dans les paradis fiscaux**. Elles ont aux îles Caïman davantage de filiales qu'au Brésil et deux fois plus qu'en Inde. Même la Chine n'attire guère davantage que le Luxembourg(1). Seulement 60% d'entre elles publient la liste exhaustive de leurs filiales ; les entreprises françaises figurent ainsi notamment parmi les plus opaques. La localisation des filiales du groupe est même impossible dans le cas d'entreprises comme Total.

Des structures de propriété complexes et des millions de sociétés écrans existent dans le monde pour dissimuler l'identité des détenteurs réels de comptes bancaire ou les propriétaires d'une entreprise (34 sociétés par habitant aux Iles Vierges Britanniques, 2.1 au Liechtenstein, 1.7 aux Iles Caïmans ou 1 dans l'Etat du Delaware).

**Glencore**, un des leaders du commerce des matières premières, aurait fait perdre à la Zambie dont il exploite le cuivre, près de 132 millions d'euros de recettes fiscales pour une seule année, par le jeu d'un gonflement des coûts de production, d'une sous-évaluation des volumes de production, et surtout d'une vente de l'ensemble du cuivre exploité à la maison mère en Suisse à un prix inférieur à celui du marché.

**SAB Miller**, l'une des principales brasseries de bière du monde, aurait économisé quant à elle autour de 21,5 millions d'euros d'impôts sur l'ensemble du continent africain, soit environ un cinquième des impôts dus ou une somme qui aurait permis de scolariser 250 000 enfants supplémentaires. Si la production de bière de SAB Miller au Ghana était déficitaire, c'est bien parce que l'ensemble des profits ont été envoyés vers d'autres filiales sous le prétexte de rémunérer la marque aux Pays Bas, rembourser un prêt et payer la centrale d'achat à Maurice ou verser des frais de gestion en Suisse.

**Analysant les données financières de 1500 entreprises multinationales implantées en Inde, des chercheurs de l'ONG Christian Aid ont ainsi montré qu'en 2010, celles qui avaient des relations avec des paradis fiscaux payaient, sur chaque euro de profits, 30% d'impôts de moins que les autres** (2).

1- Rapport du CCFD-Terre Solidaire, en partenariat avec la Revue Projet, « Au paradis des impôts perdus. Enquête sur l'opacité financière des 50 premières entreprises européennes », Juin 2013

2- P. Jansky et A. Prats, « Multinational corporations and the profit shifting lure of tax havens », Christian Aid occasional paper n°9, mars 2013



## Les avancées

En 2013, quelques grandes avancées ont eu lieu, suite à l'« Offshore Leaks » au niveau international et à l'affaire Cahuzac en France, mais aussi pour tenter de juguler l'asphyxie des ressources budgétaires des Etats et répondre à l'agressivité développée par les entreprises multinationales pour éviter l'impôt à tout prix.

Les annonces concernant l'échange automatique d'informations fiscales, la réforme des règles fiscales internationales pour les multinationales, et la nécessaire transparence des propriétaires réels des entreprises et des structures juridiques opaques de type *trusts*, reprennent les propositions portées de longue date par la société civile. Reste à les mettre en œuvre efficacement et au service de tous.

**Aujourd'hui les nécessaires réformes du système fiscal mondial ne doivent pas oublier les pays en développement, premières victimes de ces mécanismes de pillage des ressources publiques.** Alors que les pays riches semblent découvrir les impacts nocifs des paradis fiscaux sur leurs propres économies, il ne faudrait pas que le sort des pays les plus pauvres soit relégué au second plan. Toutes les mesures envisagées pourraient être bénéfiques pour tous à conditions d'être pensées comme telles.

L'inaction vis-à-vis des pays du Sud se révèle par ailleurs nocive y compris pour les pays européens. Ne pas inclure les pays en développement dans ces négociations internatio-

nales pourrait encourager certains territoires au Sud à devenir des paradis fiscaux. Après la Jamaïque, conseillée par le cabinet Baker and McKenzie ou le Ghana par la banque Barclays, c'est au tour du Kenya, du Cap Vert ou de la Gambie d'être tentés par une spécialisation dans la finance offshore pour attirer des capitaux et des activités. En laissant le problème simplement se déplacer, les efforts conduits par la communauté internationale seraient alors réduits à néant.

## Où en sont les institutions européennes ?

En 2013, l'Union européenne a franchi une étape décisive en adoptant une mesure de transparence comptable pays par pays pour les banques (Directive CRD IV), dans le sillage de la France. Lors du Conseil du 22 mai 2013, les chefs d'Etats européens se sont déclarés favorables à une extension du *reporting* comptable pays par pays aux autres secteurs d'activité<sup>(3)</sup>. Cependant, cette extension aux autres secteurs d'activité rencontre encore une opposition de certains grands pays européens malgré l'appui de la présidence lituanienne et le soutien du commissaire Barnier.

**En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, l'Union européenne dispose de nombreux outils législatifs pour faire adopter des mesures plus ambitieuses.**

.....

3- Le Conseil a ainsi appelé à « agir rapidement [...] pour examiner des propositions d'amendement dans les directives sur les informations non financières et les informations relatives à la diversité, pour les grandes entreprises, afin d'assurer un reporting pays par pays des grandes entreprises ».

## PROPOSITIONS DU CCFD-TERRA SOLIDAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- **Exiger la transparence comptable pays par pays de la part de toutes les entreprises multinationales, tous secteurs d'activités confondus (liste des entités, effectifs, chiffre d'affaires, impôts sur les sociétés et subventions reçues) et la publication de ces informations.**

La publication de ces informations est cruciale afin que les administrations fiscales des pays du Sud puissent aussi les utiliser sans passer par des procédures de coopération administrative.

### Comment ?

- garantir la publication des informations pays par pays transmises par les banques à la Commission européenne, en application de la directive CRDIV. Etant donné que la loi de réforme bancaire adoptée en 2013 en France prévoit déjà la publication de ces informations par les banques françaises, les données doivent également être publiées au niveau européen pour l'ensemble des établissements bancaires.

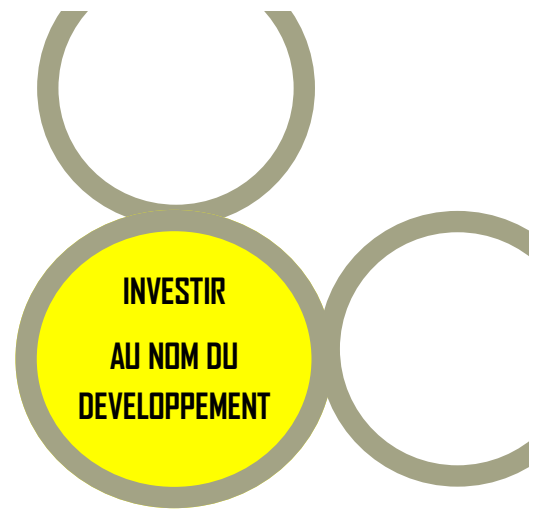
- aller au-delà des banques pour exiger cette transparence de la part de l'ensemble des entreprises et réformer le code des marchés publics pour autoriser l'introduction de critères de transparence fiscale dans la sélection des entreprises.

- demander à l'OCDE d'élaborer un modèle de *reporting* pays par pays qui ne se réduise pas à la transmission d'informations aux administrations fiscales mais qui soit bien public.

- **Harmoniser les règles fiscales européennes et internationales via l'adoption de mesures contraignantes relatives à la consolidation des assiettes fiscales pour l'impôt sur les sociétés afin de mieux répartir le droit de taxer entre les pays selon des critères objectifs (effectifs, chiffre d'affaires, etc.). Une telle harmonisation permettrait de réconcilier la distribution de l'impôt avec la géographie de l'activité réelle des entreprises.**



# Rendre les multinationales européennes responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux dans les pays du Sud



**E**n 2011, parmi les 50 plus riches entreprises européennes, près de 1 sur 4 avait son siège en France (1). Au côté du Royaume Uni, de l'Allemagne, des Pays Bas et de l'Italie, la France a donc, non seulement la légitimité, mais une responsabilité majeure à agir dans l'enceinte européenne pour faire avancer un cadre contraignant s'appliquant aux entreprises multinationales en matière de respect des droits humains et de l'environnement, y compris lorsqu'elles agissent dans les pays du Sud.

Dans sa politique commerciale, l'Union européenne a mis en place un système de préférences généralisées (SPG) afin de permettre aux produits manufacturés et à certains produits agricoles exportés par les pays en développement d'accéder au marché communautaire en exonération totale ou partielle des droits de douane. Depuis 2006, l'Union européenne a tenté d'améliorer ce système, en adoptant le SPG+ (un système amélioré). Une des conditions pour en bénéficier est la ratification par l'Etat tiers de 27 conventions internationales en matière de droits humains, de droits des travailleurs, de protection de l'environnement ... Hélas, à ce jour, l'efficacité de ce système reste à démontrer.

Des scandales des droits humains, comme le récent effondrement de l'usine de textile Rana Plaza au Bangladesh, mettent en lumière les faiblesses du SPG+. En effet, le Bangladesh fait partie des pays bénéficiant d'un accès facilité au marché européen, et devrait donc garantir le respect des normes en matière de conditions de travail. La faiblesse du SPG+ est sans doute à rechercher dans l'absence de mesures contraignantes, mais l'on peut également questionner « l'approche par pays ».

**Dans une économie mondialisée où la tendance est à la réduction constante des frontières pour la circulation des biens, ne serait-il pas plus pertinent de réguler les acteurs du commerce ?** Les entreprises multinationales européennes sont en effet les principales actrices et bénéficiaires du dumping social et environnemental.

**Si la politique commerciale reste un levier pertinent mais qui nécessite d'être assorti de mécanismes contraignants, la priorité doit être accordée à la mise en cohérence entre le droit et la mondialisation économique.**

Comme le préconisent les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme(2), « les États devraient veiller à ne pas ériger d'obstacles propres à empêcher que des recours soient formés devant les tribunaux pour des affaires légitimes lorsque le recours judiciaire est un élément essentiel de l'accès à des mesures de réparation ou lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités de recours effectif. ». Parmi ces obstacles, les Principes reconnaissent que « la manière dont la responsabilité juridique est répartie entre les membres d'un groupe d'entreprises en vertu du droit pénal et civil interne permet d'éviter plus facilement d'établir correctement les responsabilités ». Par conséquent « les requérants s'exposent au déni de justice dans un État d'accueil et ne peuvent pas accéder aux tribunaux des États d'origine quel que soit le bien-fondé de la plainte ».

Ainsi, les sociétés pétrolières, par exemple, ont recours, depuis le début des années 1980, à des sociétés tierces (des sous-traitants) chargées de surveiller l'entretien des navires, de transporter le pétrole ... La pratique du « *diviser pour mieux polluer* » décrite par le professeur Laurent Neyret (3) permet aux pétroliers de cloisonner les responsabilités et de s'en exonérer en invoquant le sacro-saint principe d'autonomie juridique des sociétés.

1- <http://money.cnn.com/magazines/fortune/global500/2011/europe/>

2- [http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)

3- Laurent Neyret, L'affaire Erika : moteur d'évolution des responsabilités civile et pénale, Recueil Dalloz 2010 p. 2238

## Perenco, une entreprise toute européenne ... quoique un peu bahamienne ...

Perenco, groupe franco-britannico-bahamien est l'un des plus gros groupes pétroliers indépendants avec une production mondiale de 210 000 barils de pétrole par jour. Le cas de sa concession en RDC, avec ses filiales Perenco Rep (onshore) et MIOC (offshore) est emblématique de ce que dénonce la campagne du CCFD-Terre Solidaire en matière d'investissements internationaux : opacité, impunité des entreprises concernées, atteintes à l'environnement et aux droits des populations, retombées négligeables pour le développement, dans un contexte où l'Etat congolais protège l'entreprise plus que sa population et réprime lourdement toute forme de contestation pacifique.

Selon ses habitants, Muanda est «la cité pétrolière la plus pauvre du monde». Elle présente en effet tous les signes du sous-développement (faible accès à l'eau potable, à l'électricité, absence de voirie, corruption des autorités locales) et le taux de chômage y serait de 95%. L'entreprise n'est pas la seule responsable de cette situation, mais elle profite d'un Etat faible pour ne pas assumer son devoir de vigilance (1) et ne pas rendre de comptes sur les impacts de son exploitation.

La pollution et les dommages environnementaux causés par une exploitation non régulée du pétrole ont des impacts sur les droits humains, notamment les droits à l'alimentation et à la santé... Car, loin d'y remédier, l'entreprise et les autorités nationales et celles de la province du Bas-Congo accordent peu d'attention aux impacts cumulés de ces nombreuses sources de pollution, malgré la multiplication des dénonciations locales depuis 2005. Même les protestations pacifiques sont réprimées (2) ...

1- Due diligence, ou diligence raisonnable

2- Rapport du CCFD-Terre Solidaire « Pétrole à Muanda : la justice au rabais » <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/rapport-du-ccfd-terre-4497>

## Où en sont les institutions européennes ?

L'Union européenne a été pionnière dans la définition de la Responsabilité sociale des entreprises. En octobre 2011, avec sa Communication RSE, la Commission renonce à la notion de « volontarisme » au profit d'une approche législative contraignante, précisant que « *Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant à recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer* (3) ». La mention du champ d'application de la RSE, notamment de son extension aux préoccupations liées aux droits de l'Homme, ainsi que l'obligation de prévenir les effets négatifs constitue la vraie nouveauté de cette définition.

En matière de politique commerciale, le Parlement a fait progresser la réflexion. Même si la Commission conserve un rôle prédominant en matière de politique commerciale, le Traité de Lisbonne a renforcé le rôle du Parlement européen dans ce domaine : tous les accords commerciaux sont soumis à son approbation. La **Commission du Commerce international (INTA)** exerce son rôle de co-législateur et son pouvoir de contrôle de la Commission. Le Parlement s'est donc saisi de ses nouveaux pouvoirs, et au cours de la dernière législature, il a adopté 2 résolutions(4) préconisant des mesures contraignantes afin de rendre effectif le Système de Préférence Généralisée de l'Union européenne.

3- Page 7 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:fr:PDF>

4- « Droit de l'Homme et normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux » et « La responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre échange ».

## PROPOSITIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- **S'assurer que les Etats lèvent les obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes d'entreprises multinationales européennes opérant dans les pays tiers.**

Dans la suite de la consultation sur « l'avenir du droit européen des sociétés » lancé en 2012 par la Commission européenne(5), le Parlement doit œuvrer pour la reconnaissance d'un lien juridique entre les sociétés-mères et leurs filiales et les entreprises donneuses d'ordre et leurs sous-traitants.

- **Réviser la politique commerciale :**

pour mieux prendre en compte la dimension sociale, environnementale et sociétale des accords commerciaux en instaurant des mécanismes de vérification et de contrôle contraignants pouvant rendre effectif le Système de Préférence Généralisé +, comme le suggèrent les deux résolutions du Parlement européen portant sur ce sujet : « Droits de l'Homme et normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux(6) » et « La responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre échange(7) ».

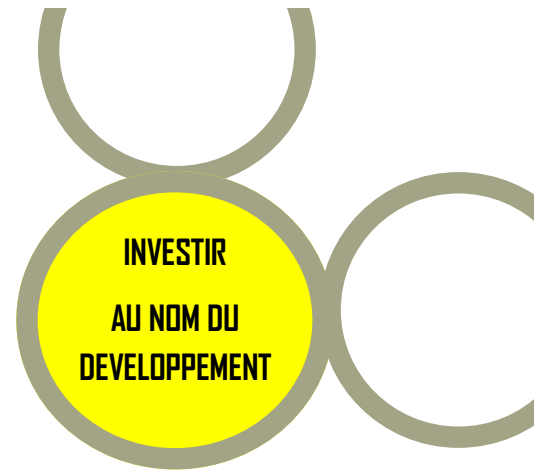
5- [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2012/company\\_law\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2012/company_law_en.htm)

6- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P7-TA-2010-0434>

7- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2010-0317&language=FR>



# Exiger l'exemplarité de l'Union européenne dans ses investissements portés au nom de la sécurité alimentaire



L'aide au développement est de plus en plus mise au service de la promotion des intérêts économiques ou géostratégiques européens, oubliant les objectifs de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les investissements portés au nom de la sécurité alimentaire illustrent cette tendance.

Si les acteurs économiques ont un rôle clé à jouer dans le développement, la priorité doit être donnée aux acteurs économiques locaux avant de soutenir des investissements étrangers portés par de grandes entreprises multinationales. En matière de sécurité alimentaire, et sur la base d'un consensus international<sup>(1)</sup>, les Etats doivent d'abord favoriser les agricultures familiales et paysannes, premiers investisseurs dans l'agriculture et seules à même d'assurer un développement rural économiquement, socialement et environnementalement viable sur le long terme.

D'autre part, si des investissements étrangers sont jugés pertinents pour répondre aux processus de développement local, ils doivent alors faire l'objet d'un encadrement beaucoup plus rigoureux pour réellement atteindre les objectifs fixés : croissance, emploi, lutte contre l'insécurité alimentaire, . Tels sont les effets annoncés des investissements privés dans l'agriculture. Mais dans les faits, par défaut de régulation ou de mise en œuvre des règles existantes, les bénéfiques pour les populations locales et l'agriculture familiale sont loin d'être assurés.

Quel que soit le secteur (infrastructure, extractif, agricole...), ces investissements peuvent entraîner la destruction du tissu rural en favorisant les accaparements de terres. Certains investissements portent ainsi directement atteinte à la sécurité alimentaire, de l'installation de monocultures de rente aux impacts sociaux et environnementaux forts au développement de mégaprojets industriels ou énergétiques. L'absence de recours effectif assuré pour les populations impactées ou riveraines du projet doit nous alerter, alors même qu'elles sont souvent exclues dès la définition du projet.

Enfin, malgré les effets d'annonce, les répercussions sur l'économie nationale des pays du Sud ne peuvent être que très relatives si ces projets s'accompagnent d'avantages

fiscaux et commerciaux pour les investisseurs étrangers. Ce type de mesures ne permet pas d'assurer les ressources publiques nécessaires pour sécuriser le développement des agricultures familiales.

L'Union européenne s'est pourtant récemment engagée dans des initiatives de développement et de sécurité alimentaire rassemblant l'ensemble de ces travers comme l'illustre la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)<sup>(2)</sup>.

Lancée en 2012 par le G8, la NASAN vise à renforcer les investissements dans 10 pays africains<sup>(3)</sup> sur la base de Partenariats Publics Privés. La « libération du pouvoir du secteur privé (dont des dizaines de multinationales) », est présentée comme la clé pour éradiquer la faim. L'UE doit apporter 1034,8 millions de dollars pour les 10 pays dont 160.8 millions pour le Malawi, ce qui fait de l'UE le premier bailleur public de la Nouvelle Alliance au Malawi.

Un cadre de coopération<sup>(4)</sup> regroupe les engagements de l'ensemble des acteurs impliqués, membres du G8, du gouvernement du Malawi et du secteur privé. Parmi les actions attendues du gouvernement, la « création d'un environnement compétitif » se traduira par l'accélération des réformes destinées à favoriser le climat des affaires (dont une révision des régimes d'imposition pour renforcer les incitations à l'investissement dans des secteurs spécifiques d'exportation). L'objectif d'« amélioration de l'accès à la terre » entraînera l'identification de 200 000 ha pour l'agriculture commerciale à grande échelle d'ici 2015, dans un contexte foncier tendu.

Par ailleurs, les indicateurs d'évaluation sont très éloignés de la sécurité alimentaire : l'un de ces indicateurs est « l'amélioration de l'indice *doing business* » indice de la Banque Mondiale qui évalue la facilité pour les entreprises et investisseurs de « faire des affaires ». Et par ailleurs, aucun cadre de redevabilité n'existe concernant les acteurs privés.

1- Voir notamment : Investissements pour l'Agriculture familiale, HLPE-CSA, juillet 2013

2-Le G8 et sa Nouvelle Alliance: une menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique ? – juin 2013 – ACF, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, Peuples Solidaires, Réseau Foi et Justice, GRET

3-2012 : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Mozambique, Tanzanie - 2013 : Malawi, Nigeria, Bénin – Sénégal annoncé

4- Cadre de coopération de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Malawi

## Les cadres internationaux

Des cadres internationaux travaillés ces dernières années permettraient pourtant d'assurer une cohérence des investissements portés au nom de la sécurité alimentaire par l'Union européenne.

Au-delà des textes internationaux relatifs à la responsabilité des multinationales, des textes concernant spécifiquement le domaine de la sécurité alimentaire issus du Comité sur la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) existent et sont reconnus par l'Union européenne.

Par exemple, face au phénomène d'accaparements de terres, les Etats membres des Nations unies, le secteur privé et les organisations de la société civile ont travaillé à des directives volontaires sur la gouvernance responsable du foncier qui appuient la reconnaissance des droits fonciers coutumiers et collectifs, recommandent une inclusion forte des populations locales notamment via leur consultation préalable, libre et éclairée et proposent les premiers critères devant assurer des investissements cohérents avec l'objectif de sécurité alimentaire(5).

Afin d'aller plus loin, le CSA élabore aujourd'hui des Principes pour des investissements responsable dans l'agriculture devant « *contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favorisant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate* ». Mais ces négociations sont à un tournant, car l'ensemble des acteurs – du paysan à la multinationale – est considéré de la même manière et la notion de responsabilité prend le risque de se retrouver délimitée dans un ensemble de principes mous.

L'Union européenne a participé activement au CSA depuis sa réforme de 2009 : des représentants de la Commission et des parlementaires participant régulièrement à ses travaux, et les positions défendues par les Etats lors des négociations font l'objet d'une harmonisation régionale.

## Où en sont les institutions européennes ?

La Banque européenne d'Investissement (BEI) qui, intervient au nom du développement en soutien aux investissements dans les pays du Sud, s'appuie de plus en plus sur les mêmes mécanismes de financement que le secteur privé, avec les mêmes travers en termes d'opacité, et sans poser d'exigences suffisantes pour s'assurer de leur contribution réelle au développement. La chute des financements publics en matière d'aide au niveau européen (-2,3 milliards d'euros en 2012 selon l'OCDE) risque d'accroître cette tendance. Il est donc urgent que la BEI se montre exemplaire et adopte des cadres contraignants.

Suite aux interpellations de la société civile sur les impacts de certains projets(6), la banque s'est engagée à renforcer ses contrôles et accroître sa transparence. La BEI a révisé en 2009, sa politique d'utilisation des centres financiers offshore(7). Elle s'engage à ne plus travailler dans les territoires non coopératifs mis à l'index par les institutions internationales (OCDE, FMI et GAFI) et à demander aux contreparties situées dans ces territoires de déplacer leur siège. Quid de la localisation de son propre siège au Luxembourg, territoire jugé non conforme aux standards de transparence lors de la dernière réunion du Forum Fiscal Mondial en novembre 2013 ?

Par ailleurs, l'Union européenne s'est engagée dans le soutien à la mise en œuvre des directives volontaires sur la gouvernance foncière. Elle pourrait aller plus loin en introduisant les recommandations spécifiques de ce document dans ses cadres d'intervention et d'évaluation de ses projets, quel qu'en soit le secteur (agricole, infrastructure, énergie,...).

5- Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, mai 2012

6- Voir CEE Bank Watch, Amis de la terre, Eurodad

7- <http://www.eib.org/infocentre/press/news/all/eib-publishes-interim-revised-policy-on-offshore-financial-centres.htm>

## PROPOSITIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

### • Exiger l'exemplarité des agences de financement du développement :

- par l'adoption de pratiques exemplaires dans le cadre de la politique de coopération pour le développement : la Banque européenne d'Investissement doit exiger de la part de l'ensemble des entreprises qu'elle soutient la transparence comptable pays par pays, la publication des contrats et des accords de *ruling* (accord préalable passé avec les administrations fiscales), et l'identification des bénéficiaires effectifs.
- de même, des procédures régulières entre la BEI et le Parlement doivent être mises en place afin d'assurer l'intégration des avancées internationales (en matière de RSE, de fiscalité, de lutte contre les accaparements de terres,...) au cadre de maîtrise des risques de la Banque.

### • Veiller à la cohérence des actions de développement de l'UE avec ses engagements internationaux, en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire :

Les parlementaires doivent interpellier la Commission sur son engagement au sein de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8, et lui demander un *reporting* régulier afin d'effectuer un suivi des projets réalisés, de leurs impacts et d'y conditionner les financements et la participation européenne.

# Rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits



**A** lors qu'elle constitue le plus grand marché économique mondial et qu'elle abrite les principales places où se négocient les prix des ressources naturelles, l'Union européenne peine à se doter d'une législation empêchant l'importation sur son territoire de ressources naturelles dont l'exploitation et le commerce financent les conflits. La nécessité d'un cadre légal a pourtant été soulignée à de nombreuses reprises par l'ONU, l'OCDE et les ONG.

Les ressources naturelles, si elles constituent un formidable potentiel de développement, sont susceptibles de provoquer ou d'entretenir les conflits armés dans les régions à risque. Les revenus issus de l'exploitation et du commerce de ces matières premières peuvent en effet participer au financement de groupes armés ainsi qu'à la corruption et l'affaiblissement des États.

Dans un contexte où la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles se fait de plus en plus violente, ces « minerais du conflit » entrent dans la composition de nombreux produits de consommation courante (électronique, secteur automobile, bijouterie...) sans que les entreprises de la chaîne d'approvisionnement ne voient engagée leur responsabilité.

## Quelques chiffres clés

Ces **60 dernières années, 40% des conflits civils ont été liés à l'exploitation de ressources naturelles**. Avec 400 importateurs de minerais (étain, tungstène, tantale et or), **ce sont les pays membres de l'Union européenne qui importent les principales ressources naturelles impliquées dans le financement des conflits**. Cela s'estime par exemple à 28% pour le tantale et à 15% pour l'étain produits à travers le monde. Ces valeurs ne concernent pas les dérivés de ces minerais. Tous ces produits sont utilisés dans une variété de secteurs où excellent les entreprises européennes. Il s'agit entre autres de l'électronique, la défense, les télécommunications, etc.

- En **Colombie**, où le conflit a coûté la vie à plus de 218 000 personnes, où entre 4,7 et 5,7 millions de personnes ont été contraintes à des déplacements internes et où on note plus de 25 000 disparitions forcées, les mines de tantale, de wolframite et d'or, ainsi que les itinéraires commerciaux correspondants, sont contrôlés et taxés par les groupes armés. Les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), principal groupe impliqué dans des activités minières illégales, tirent jusqu'à 20 % de leurs ressources économiques du contrôle du négoce de l'or dans le pays.
- En **République démocratique du Congo** depuis plus de quinze ans, le commerce de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or alimente un conflit violent dans l'Est du pays. La concurrence pour le contrôle des mines et les itinéraires commerciaux incite les belligérants à poursuivre les combats. Les rebelles et les membres de l'armée nationale ont empoché des millions de dollars par le biais d'un système de taxation illégal et du contrôle du négoce, tout en infligeant d'épouvantables souffrances à la population locale.
- La **Birmanie** est exceptionnellement riche en pierres précieuses dont les rubis et les jades ainsi qu'en minerais comme le cuivre, l'étain, le tungstène et l'or. L'industrie minière du pays a été lourdement militarisée pendant des décennies avec le contrôle exercé par les membres de l'armée nationale sur les mines et les opérations de négoce et d'exportation.
- En **République centrafricaine**, où la France est engagée militairement, les rebelles de la coalition Séléka qui s'est rendue coupable des pires exactions sur les populations civiles, ont utilisé les revenus de l'exploitation et du commerce du diamant pour se renforcer.

## Les avancées

En 2010, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté des lignes directrices sur le devoir de diligence pour empêcher que l'exploitation des ressources naturelles finance le conflit en RDC. L'OCDE a développé un Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (1). Les Etats-Unis ont imposé à travers la loi Dodd Frank un devoir de diligence aux entreprises concernant les minerais importés de RDC ou des pays voisins.

La France, quant à elle, se cantonne au discours : malgré ses prises de position ambitieuses aux niveaux international et européen, elle n'a pas initié d'action concrète.

1- [http://www.oecd-ilibrary.org/governance/guide-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-pour-des-chaines-d-approvisionnement-responsables-en-minerais-provenant-de-zones-de-conflit-ou-a-haut-risque\\_g789264111158-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/governance/guide-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-pour-des-chaines-d-approvisionnement-responsables-en-minerais-provenant-de-zones-de-conflit-ou-a-haut-risque_g789264111158-fr)

## Où en sont les institutions européennes ?

La Commission européenne a publié le 5 mars dernier un projet de règlement sur l'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque. Dans ce projet, **la Commission n'impose aucune obligation aux entreprises et se fonde uniquement sur une démarche volontaire de leur part, ce qui est loin d'être suffisant pour mettre fin à la commercialisation sur le marché européen de minerais ayant financé des groupes armés.** Par ailleurs, les mesures ne s'adressent qu'aux premiers importateurs, soit un nombre très limité d'entreprises, n'apportant une réponse que très partielle au problème qui s'étend à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble. Enfin, ce projet ne couvre pas l'ensemble des ressources naturelles puisqu'il ne concerne que l'or, l'étain, le tungstène et le tantalum.

**Le projet de règlement de la Commission demeure ainsi très en deçà des normes internationales proposées par l'ONU et l'OCDE, et va également à l'encontre du « rapport sur la promotion du développement par des pratiques responsables dans les affaires, notamment en ce qui concerne le rôle des industries extractives dans les pays en développement »** adopté le 26 février 2014 par le Parlement européen. Il prône une législation contraignante, pesant sur toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, et s'appliquant à toutes les ressources naturelles.

## PROPOSITIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

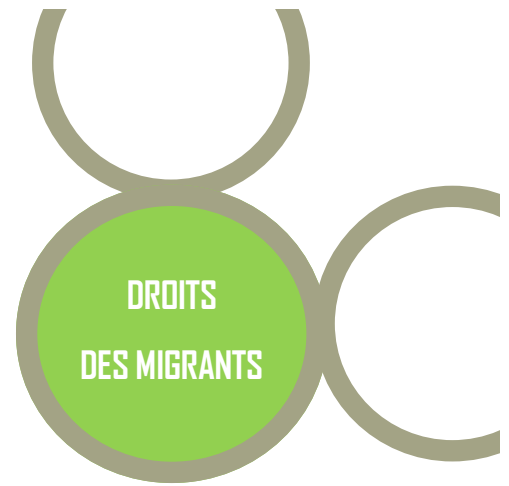
- **Créer une obligation légale contraignante pour les acteurs économiques afin qu'ils exercent un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement**

pour identifier et prévenir les risques de financement des conflits et des violations des droits humains. Seule une législation contraignante peut efficacement rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits.

- **Étendre la portée du règlement négocié en 2014 sur l'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque.**

D'une part, il convient de l'appliquer à **tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement**, et non pas uniquement aux importateurs. D'autre part, son champ d'application doit être élargi à **l'ensemble des ressources naturelles**, sans exception.

# Construire une gouvernance alternative des migrations, respectueuse des droits des migrants



**A**ujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire de construire une politique européenne qui prenne en compte la complexité et le caractère mondial du phénomène migratoire. Des outils pour encourager une gouvernance régionale et mondiale alternative des migrations existent et doivent être mis à profit.

**La ratification de la Convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille constitue un prérequis essentiel pour donner corps à cette approche multilatérale, fondée sur les droits fondamentaux des personnes.** C'est à ce jour le texte le plus abouti en matière de droit international dans le domaine des migrations. Adoptée en 1990 et entrée en vigueur en juillet 2003, cette Convention établit des standards juridiques qui ont vocation à s'appliquer à tous les migrants dans l'ensemble des pays du monde. Il s'agit du premier instrument politique et juridique international qui souligne la nécessité d'une gouvernance multilatérale, globale, d'une problématique qui ne plus être abordée dans le seul cadre national. Ratifiée par 47 pays, la Convention reconnaît ainsi la vulnérabilité qui caractérise les travailleurs migrants et leurs familles ainsi que la nécessité de définir des mesures de protection permettant leur accès aux droits fondamentaux (économiques, sociaux, culturels et civils). **Cette Convention est un outil symbolique et politique fort et un préalable à la construction d'une gouvernance alternative.**

Malgré les appels à la ratification du Parlement européen, aucun Etat membre ne s'est aujourd'hui positionné en faveur d'une ratification. Et malgré les tentatives de la Commission et du Conseil européen de construire des instruments de dialogue régionaux, il n'y a pas eu de véritables avancées: seuls quelques accords bilatéraux et "concertés" sur la réadmission, le contrôle des flux et le renforcement des moyens de FRONTEX, agence de sécurisation des frontières extérieures, ont été établis, autant d'outils bien souvent non respectueux des droits fondamentaux des personnes.

1- L'AGMM est une approche globale des questions de migrations dans la définition des politiques de développement et de coopération de l'UE : texte cadre de la Commission européenne présenté devant le Parlement européen, le Conseil européen et le Comité économique et Social européen le 18 octobre 2011

2- Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au Comité des Régions « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité », 18 novembre 2011, p.7

3- Migreurop (2012) Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires, Paris, Armand Colin, 144 p.

**Le hiatus entre les efforts de certaines institutions européennes, les discours officiels ayant pour objet de défendre une approche régionale respectueuse des droits des migrants, et ... la réalité est criant.**

La Commission européenne recommandait ainsi en 2011 : «L'Approche Globale pour la Migration et la Mobilité (AGMM) (1) devrait également être centrée sur les migrants. Par essence, la gouvernance des migrations n'est pas tant une question de «flux», de «stocks» et d'«itinéraires» qu'une question de personnes. Pour être pertinentes, efficaces et durables, les politiques devraient être conçues pour répondre aux aspirations et aux problèmes des personnes concernées. Il importe dès lors de donner aux migrants les moyens de prendre en main leur destin en leur permettant d'accéder à toutes les informations dont ils ont besoin sur les possibilités qui s'offrent à eux »(2).

L'année suivante, c'est plus de 3000 jeunes migrants qui périsaient aux portes de l'Europe. 570 660 personnes étaient détenues dans le territoire de l'Union européenne et 252 785 en étaient expulsées (3).

## Quelques chiffres clés

- **232 millions de migrants dans le monde, soit 3,2% de la population mondiale.** S'ils constituaient la population d'un pays, cela représenterait le 5ème pays le plus peuplé du monde ;
- **Le budget annuel de l'Agence FRONTEX**, acteur clé des politiques migratoires de fermeture de l'UE, est en augmentation constante : **19 millions d'euros en 2006, 118 millions en 2011 ;**
- **La Convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et les membres de leur famille était ratifiée par 47 pays en 2013, mais par aucun membre de l'Union européenne.**



## Les avancées ?

Malheureusement, l'année 2013 n'a été marquée par aucune avancée réelle.

Au contraire, alors même que l'opinion publique était choquée par les images presque quotidiennes de naufrages en Méditerranée et de cadavres échoués sur l'île de Lampedusa, les institutions européennes n'ont proposé qu'une réponse minimaliste. Le Président du Parlement européen a certes évoqué « une tragédie qui doit marquer un tournant dans la politique européenne », mais force est de constater que les principales conclusions du Conseil européen qui s'est tenu au mois d'octobre 2013 étaient encore une fois purement sécuritaires : **aide accrue aux pays d'origine et de transit avec, notamment, un renforcement des capacités de la Libye pour l'aider à mieux contrôler ses frontières et renforcement de la surveillance de la Méditerranée grâce à l'agence de surveillance des frontières FRONTEX et au nouveau système Eurosur** (1).

1- Système Eurosur : système européen de surveillance des frontières, qui a trois objectifs : réduire l'immigration clandestine en Europe ; lutter contre la criminalité transfrontalière ; et assurer la protection et le sauvetage des migrants en mer

2- Commission européenne, Application de l'approche globale sur la question des migrations aux régions bordant l'Union européenne à l'Est et au Sud-Est, mai 2007

3- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des Régions, Approche globale de la question des migrations et de la mobilité, p.3

## Où en sont les institutions Européennes ?

En 2002, puis en 2005, le Parlement européen a appelé les Etats membres de l'Union européenne à ratifier la Convention des Nations unies pour la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des membres de leur famille. Malgré le silence des Etats qui souhaitent continuer de faire de la question migratoire une prérogative nationale, le Conseil européen tente en 2005 de réfléchir à la construction d'outils de gouvernance régionale. Il affirme alors sa volonté de mettre en œuvre une approche globale des migrations, qui entend regrouper « *les politiques en matière de migration, de relations extérieures et de développement, afin de traiter les multiples questions liées aux migrations en adoptant une approche cohérente, globale et équilibrée dans le cadre de partenariats avec des pays tiers* »(2). En 2011, dans la suite des événements du Printemps Arabe au sud de la Méditerranée, la Commission européenne prend position pour « les traduire en des propositions concrètes de dialogue et de coopération, notamment avec les pays voisins du Sud et de l'Est, avec l'Afrique, avec les pays candidats à l'adhésion et avec d'autres partenaires stratégiques »(3). Ainsi, pour la première fois, la Commission européenne rappelle l'évolution du contexte mondial et la nécessité pour l'Union européenne de s'engager plus avant dans une gouvernance mondiale des migrations et de la mobilité. Pourtant, malgré le discours nouveau, les Etats membres n'ont aujourd'hui repris que les aspects les plus sécuritaires et répressifs de ces propositions. Il est maintenant indispensable que le Parlement européen fasse entendre sa voix pour promouvoir les instruments de gouvernance régionale et mondiale des migrations existants, et pour s'orienter vers une approche alternative des migrations, davantage respectueuses des droits fondamentaux.

## PROPOSITIONS DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

- **Se mobiliser et faire pression sur les Etats membres pour qu'ils ratifient la Convention des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.**

La ratification de cette Convention répondra ainsi à une triple nécessité, contribuant à la construction d'une gouvernance régionale, mondiale et multilatérale des questions de migrations :

- la construction d'une gouvernance fondée sur des instruments politiques et juridiques communs à l'échelle internationale ;
- la création d'espaces de concertation et de décision multilatérale, à l'échelle régionale et internationale ;
- l'ouverture de ces espaces aux acteurs de la société civile internationale.

- **Appliquer de manière effective cette Convention** et s'engager à soumettre le rapport d'application devant le Comité des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille tous les 4 ans.



# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

L'Europe, forte de son influence sur le plan économique et politique, doit montrer la voie : c'est particulièrement vrai quand on parle **de respect et de promotion des droits humains**. L'Europe doit montrer l'exemple, notamment en matière de **lutte contre l'évasion fiscale, d'encadrement des investissements des multinationales dans les pays du Sud, de respect des droits des migrants**. C'est en élaborant au niveau européen des règles strictes que l'on pourra enrayer le dumping social ou environnemental dont profitent certaines multinationales (détruisant des emplois ici et ne permettant pas dans les pays du Sud l'émergence d'un développement équilibré et durable) et lutter contre l'opacité financière et l'évasion fiscale. **C'est aussi au niveau européen que doit être promue une nouvelle approche des migrations, notamment à travers une politique respectueuse des droits des migrants et la construction d'une gouvernance mondiale et alternative des migrations**. Et enfin, il est indispensable que la politique de développement de l'Union européenne soit exemplaire, et réellement au service des besoins des populations (lutte contre la faim, promotion des droits, etc.).

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENTS

Cette déclaration d'engagements reprend les propositions du CCFD-Terre Solidaire et a pour objectif de recueillir les positions des candidats, de les comparer et par la suite d'assurer le suivi des engagements pris.

Vos réponses seront rendues publiques sur le site du CCFD-Terre Solidaire et via nos différents outils de communication.

<http://ccfd-terresolidaire.org/europeennes2014>



ccfd-terresolidaire.org

4, rue Jean Lantier 75001 Paris  
Tél. : 01 44 82 80 00



ccfd-terre solidaire

# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## Lutter contre l'opacité financière et l'évasion fiscale

**En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, l'Union européenne dispose de nombreux outils législatifs pour faire adopter des mesures plus ambitieuses.** En 2013, l'Union européenne a franchi une étape décisive en adoptant une mesure de transparence comptable pays par pays pour les banques (Directive CRD IV), dans le sillage de la France. Lors du Conseil du 22 mai 2013, les chefs d'Etats européens se sont déclarés favorables à une extension du *reporting* comptable pays par pays aux autres secteurs d'activité. Cependant, cette extension aux autres secteurs d'activité rencontre encore une opposition de certains grands pays européens malgré l'appui de la présidence lituanienne et le soutien du commissaire Barnier.

- 1 Exiger la transparence comptable pays par pays de la part de toutes les entreprises multinationales, tous secteurs d'activités confondus (liste des entités, effectifs, chiffre d'affaires, impôts sur les sociétés et subventions reçues) et la publication de ces informations.**

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

.....

.....

.....

.....

.....

- 2 Harmoniser les règles fiscales européennes et internationales via l'adoption de mesures contraignantes relatives à la consolidation des assiettes fiscales pour l'impôt sur les sociétés afin de mieux répartir le droit de taxer entre les pays selon des critères objectifs (effectifs, chiffre d'affaires, etc.). Une telle harmonisation permettrait de réconcilier la distribution de l'impôt avec la géographie de l'activité réelle des entreprises.**

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

.....

.....

.....

.....

.....

# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## Rendre les multinationales européennes responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux dans les pays du Sud

L'Union européenne a été pionnière dans la définition de la Responsabilité sociale des entreprises. En octobre 2011, avec sa Communication RSE, la Commission renonce à la notion de « volontarisme » au profit d'une approche législative contraignante.

La mention du champ d'application de la RSE, notamment de son extension aux préoccupations liées aux droits de l'Homme, ainsi que l'obligation de prévenir les effets négatifs constitue la vraie nouveauté de cette définition.

### 3 S'assurer que les Etats lèvent les obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes d'entreprises multinationales européennes opérant dans les pays tiers.

Dans la suite de la consultation sur « l'avenir du droit européen des sociétés » lancé en 2012 par la Commission européenne, le Parlement doit œuvrer pour la reconnaissance d'un lien juridique entre les sociétés-mères et leurs filiales et les entreprises donneuses d'ordre et leurs sous-traitants .

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

.....

.....

.....

.....

.....

### 4 Réviser la politique commerciale, pour mieux prendre en compte la dimension sociale, environnementale et sociétale en instaurant des mécanismes de vérification et de contrôle contraignants pouvant rendre effectif le Système de Préférence Généralisé +, comme les suggèrent les deux résolutions du Parlement européen portant sur ce sujet : « Droits de l'Homme et normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux » et « La responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre échange ».

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

.....

.....

.....

.....

.....

# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## Exiger l'exemplarité de l'Union européenne dans ses investissements portés au nom de la sécurité alimentaire

La Banque européenne d'Investissement (BEI) qui intervient au nom du développement en soutien aux investissements dans les pays du Sud, s'appuie de plus en plus sur les mêmes mécanismes de financement que le secteur privé, avec les mêmes travers en termes d'opacité, et sans poser d'exigences suffisantes pour s'assurer de leur contribution réelle au développement. Suite aux interpellations de la société civile sur les impacts de certains projets, la banque s'est engagée à renforcer ses contrôles et accroître sa transparence;

L'Union européenne s'est engagée dans le soutien à la mise en œuvre des directives volontaires sur la gouvernance foncière. Elle pourrait aller plus loin en introduisant les recommandations spécifiques de ce document dans ses cadres d'intervention et d'évaluation de ses projets, quel qu'en soit le secteur (agricole, infrastructure, énergie,...).

### 5 Exiger l'exemplarité des agences de financement du développement :

- par l'adoption de pratiques exemplaires dans le cadre de la politique de coopération pour le développement : la Banque européenne d'Investissement doit exiger de la part de l'ensemble des entreprises qu'elle soutient, la transparence comptable pays par pays, la publication des contrats et des accords de *ruling* (accord préalable passé avec les administrations fiscales), et l'identification des bénéficiaires effectifs.
- de même, des procédures régulières entre la BEI et le Parlement doivent être mises en place afin d'assurer l'intégration des avancées internationales (en matière de RSE, de fiscalité, de lutte contre les accaparements de terres,...) au cadre de maîtrise des risques de la Banque.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---

---

### 6 Veiller à la cohérence des actions de développement de l'UE avec ses engagements internationaux, en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire

par l'interpellation de l'Union européenne sur sa participation à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8. Les parlementaires doivent interpellier la Commission sur son engagement au sein de cette initiative et demander un *reporting* régulier afin d'effectuer un suivi des projets réalisés, de leurs impacts et d'y conditionner les financements et la participation européenne.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---

---

# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## Rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits

La Commission européenne a publié le 5 mars dernier un projet de règlement sur l'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque. Dans ce projet, la Commission n'impose aucune obligation aux entreprises et se fonde uniquement sur une démarche volontaire de leur part, ce qui est loin d'être suffisant pour mettre fin à la commercialisation sur le marché européen de minerais ayant financé des groupes armés. Le projet de règlement de la Commission demeure ainsi très en deçà des normes internationales proposées par l'ONU et l'OCDE, et va également à l'encontre du « rapport sur la promotion du développement par des pratiques responsables dans les affaires, notamment en ce qui concerne le rôle des industries extractives dans les pays en développement » adopté le 26 février 2014 par le Parlement européen.

- 7** **Créer une obligation légale contraignante pour les acteurs économiques afin qu'ils exercent un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement** pour identifier et prévenir les risques de financement des conflits et des violations des droits humains. Seule une législation contraignante peut efficacement rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---

- 8** **Etendre la portée du règlement.** D'une part, il convient de l'appliquer à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, et non pas uniquement aux importateurs. D'autre part, son champ d'application doit être élargi à l'ensemble des ressources naturelles, sans exception.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---

# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## Construire une gouvernance alternative des migrations, respectueuse des droits des migrants

Les migrations internationales connaissent depuis quelques années de fortes mutations. Le phénomène de la mondialisation, propre à nos sociétés contemporaines, n'est pas seulement un processus socio-économique, mais reflète également « une humanité de plus en plus interconnectée », dépassant les frontières géographiques et culturelles. Les Etats européens doivent aujourd'hui accepter le fait que la question des migrations se traite à un niveau de moins en moins national et de plus en plus régional et international. Les Etats européens doivent être moteurs dans la construction d'une gouvernance alternative des migrations, respectueuse des droits des migrants et ratifier les outils qui existent comme la Convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en juillet 2003.

### 9 Se mobiliser et faire pression sur les Etats membres pour qu'ils ratifient la Convention des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, instrument juridique mondial majeur.

La ratification de cette Convention répondra ainsi à une triple nécessité, contribuant à la construction d'une gouvernance régionale, mondiale et multilatérale des questions de migrations :

- la construction d'une gouvernance fondée sur des instruments politiques et juridiques communs à l'échelle internationale ;
- La création d'espaces de concertation et de décision multilatérale, à l'échelle régionale et internationale ;
- L'ouverture de ces espaces aux acteurs de la société civile internationale.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---

### 10 Appliquer de manière effective cette Convention et s'engager à soumettre le rapport d'application devant le Comité des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille tous les 4 ans.

Si vous êtes élu-e-s, vous engagez-vous à défendre ces principes ?

---

---

---

---

---



# 10 propositions pour une Europe exemplaire et respectueuse des droits humains

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENTS

En tant que candidat aux élections européennes 2014, j'ai pris connaissance des 10 propositions portées par le PACTE POUR UNE EUROPE EXEMPLAIRE ET RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

Je vous communique mes positionnements et les engagements que je prends sur ces thématiques dans le cadre de ce Pacte.

Date : .....

Nom et Prénom : .....

Signature : .....

Contact au CCFD-Terre Solidaire :

<http://ccfd-terresolidaire.org/europeennes2014>

